

République française

Département de la Lozère

COMMUNE DE VEBRON

Séance du 24 avril 2023

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 17/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain ARGILIER

Présents : 8

Présents : Alain ARGILIER, Valérie BLANC, Christine DOUTRES, Pierre MORATI, Mélody QUET, Elsy ROUSSET, Nicole TEISSIER, Sylvestre VINCENT

Votants: 8

Pour: 8

Représentés:

Contre: 0

Excusés: Jean-Marc AURES, Ludovic INSALACO, Grégory MAURIN

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Christine DOUTRES

Objet: Charte d'engagement des employeurs publics lozériens - CDG 48 - DE_022_2023

VU le Code Général de la fonction publique, notamment son article L452-35,

VU la délibération du Conseil d'Administration N°2022_063 du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère (CDG48) du 30 septembre 2022, portant sur la charte d'engagement des employeurs publics lozériens,

Monsieur le Maire donne lecture de la charte proposée par le CDG 48.

SUR PROPOSITION du Maire en son exposé,

APRES en avoir délibéré

APPROUVE à l'unanimité des membres présents

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'APPROUVER la charte d'engagement des employeurs publics lozériens du CDG 48 telle que présentée par Monsieur le Maire,

ARTICLE 2 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la charte (ci annexée) avec le CDG 48,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ~~15~~ **13** ~~MAR~~ **MAR** 2023
et publié ou notifié le



Alain ARGILIER
Maire de Vébron.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

SOUS PREFECTURE DE FLORAC

Date de réception de l'AR: 15/05/2023

048-214801938-20230424-DE_022_2023-DE